



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Mardi 3 février 2026 à 18h00**

En Mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

- 1.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget commune de l'exercice 2026.
- 1.2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au BOE de l'exercice 2026.
- 1.3. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget Les Chênes de l'exercice 2026.
- 2.1. Budget primitif 2026 : Commune.
- 2.2. Budget primitif 2026 : Opérations Economiques.
- 2.3. Budget primitif 2026 : Les Chênes.
3. Provisions pour risques - Reprise des provisions 2026 budget communal et opérations économiques.
4. Subvention de fonctionnement à École de musique intercommunale 2025/2026.
5. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.